

2025

À

2024



JEUNES EN LIBRAIRIE

Bourgogne-Franche-Comté

Élèves & enseignant.e.s à la découverte
de la librairie indépendante et de la filière du livre

JEUNES EN LIBRAIRIE, C'EST :



Un dispositif d'éducation artistique et culturelle, qui invite élèves et enseignant.e.s à découvrir l'écosystème du livre et la librairie indépendante.

Un projet associant une classe et un.e libraire qui donne à voir et à comprendre son métier et son rôle indispensable sur le territoire.

La découverte de la chaîne du livre : ses acteurs, ses enjeux, culturels et économiques, son cadre juridique (loi Lang de 1981), la créativité et la diversité de la production éditoriale, le métier de libraire...

Un parcours en deux étapes qui conduit d'abord les élèves à rencontrer et échanger avec la ou le libraire, puis à effectuer une visite de la librairie et à choisir, de manière libre et éclairée, les livres avec lesquels elles ou ils repartiront à cette occasion.

Un bon d'achat attribué à chaque élève lors de la visite dans la librairie partenaire, lui permettant de choisir, en autonomie, les ouvrages qui rejoindront sa bibliothèque personnelle.

OBJECTIFS

Favoriser l'accès au livre et développer le goût de la lecture.

Faire connaître le rôle indispensable de la ou du libraire dans la chaîne du livre et sur le territoire.

Inciter les jeunes à fréquenter la librairie pendant et après le projet, de manière autonome.

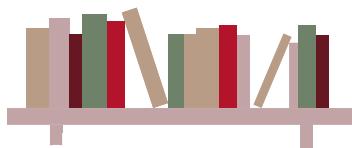
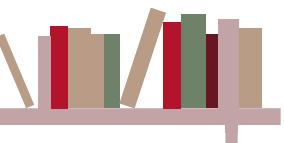
Sensibiliser les jeunes à l'interprofession du livre et à son économie.



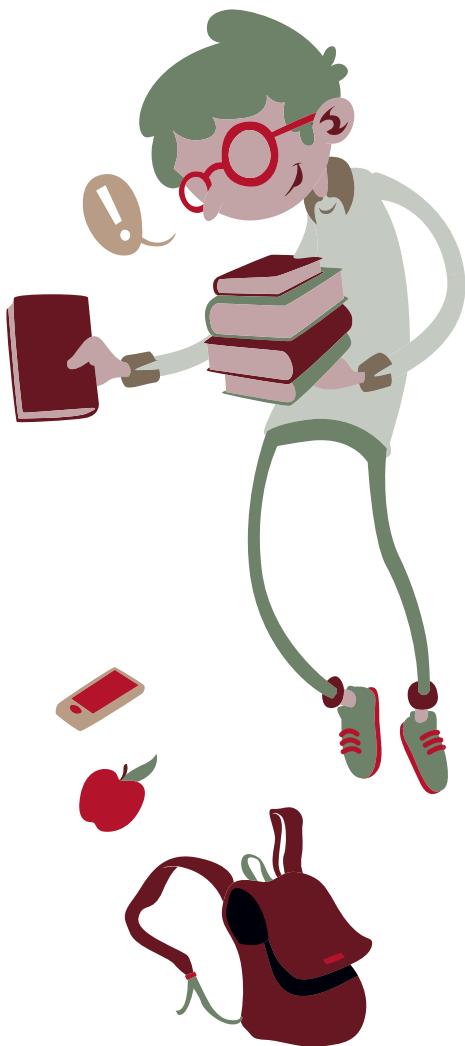
POUR QUI ?

Jeunes en librairie s'adresse aux **élèves de collèges à partir de la 4^{ème}, aux lycées d'enseignement général et professionnel, aux lycées agricoles et CFA.**

Et plus particulièrement aux classes rencontrant des difficultés avec la lecture et celles situées en Réseau d'éducation prioritaire ou dans des zones rurales isolées.



COMMENT SE DÉROULE UN PROJET JEUNES EN LIBRAIRIE ?



Tout projet *Jeunes en librairie* est porté par des enseignant.e.s, en partenariat avec une librairie indépendante.

Le projet s'articule autour de deux temps forts obligatoires :

➤ **La rencontre** avec la ou le libraire, qui présente aux élèves son métier, les acteurs et l'économie du livre, etc.

➤ **La visite** de la librairie durant laquelle les élèves, opérant un choix personnel éclairé, dépensent leurs bons d'achat d'une valeur de 25 € (*cette étape peut nécessiter que la classe soit divisée en petits groupes, à convenir avec la ou le libraire*).

Le transport éventuel entre l'établissement et la librairie est à la charge de l'établissement scolaire.

La concertation entre les enseignant.e.s et la ou le libraire est fondamentale pour le bon déroulement du projet.

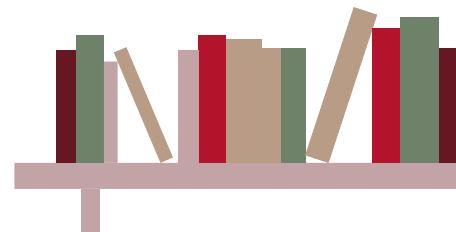
Ce parcours en deux étapes peut s'enrichir :

➤ d'un partenariat avec la médiathèque de proximité (*a minima* une visite),

➤ de la rencontre avec un.e auteur.rice, dessinateur.rice, éditeur.rice, etc. pour un temps d'échange avec les élèves,

➤ d'une visite d'entreprise à la découverte d'un métier (relieur, imprimeur, etc.).

Pour enrichir le projet d'une rencontre ou d'une visite, il est possible de mobiliser la part collective du pass Culture.



CALENDRIER



Jusqu'au 30 juin 2024	Enseignant.e.s et libraires construisent leur projet et l'établissement scolaire candidate à l'appel à projet.
Sept.-oct. 2024	Sélection des projets par le comité de pilotage du dispositif, puis réponse aux établissements, qui se chargent d'informer la ou le libraire partenaire.
Novembre 2024	Les projets retenus peuvent débuter.
Janvier 2025	Les bons d'achat sont adressés aux établissements scolaires.
Février-juin 2025	Visite des classes dans les librairies partenaires.

DU BON USAGE DES BONS D'ACHAT

Chaque élève dont la classe est retenue dans le dispositif bénéficie d'un bon d'achat d'une valeur de 25 € à utiliser dans la librairie partenaire.

Chaque élève choisira librement le ou les ouvrages qu'elle ou il souhaite acquérir.

La ou le libraire, une fois la classe reçue, adresse la facture à l'Agence Livre & Lecture qui procédera au paiement.

L'usage des bons d'achat n'ouvre droit à aucune réduction, le libraire n'est pas tenu de rendre la monnaie sur le bon. Tout usage frauduleux ou détournement de ces bons par l'une ou l'autre des parties entraînera la radiation du programme et donnera lieu à des poursuites judiciaires.



VOUS SOUHAITEZ PARTICIPER OU VOUS RENSEIGNER SUR CE DISPOSITIF ?

Pour participer : rendez-vous sur Adage

<https://draeac.region-academique-bourgogne-franche-comte.fr/adage/>

(descendre à la 3^{ème} rubrique: accès et profils d'utilisateurs)

Pour vous renseigner, contactez :

L'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté

–
jel@livre-bourgognefranche.comte.fr

03 80 68 80 20

–
Page dédiée sur : www.livre-bourgognefranche.comte.fr

> Rubrique Librairie ou Développement des publics & EAC

En Bourgogne-Franche-Comté, *Jeunes en librairie* est un dispositif initié et financé par la Direction régionale des affaires culturelles de Bourgogne-Franche-Comté – DRAC, coordonné par l'Agence Livre & Lecture Bourgogne-Franche-Comté, avec l'appui de l'Éducation nationale.



Agence Livre & Lecture
Bourgogne-Franche-Comté



PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

